



PREFET DE LA REGION AUVERGNE
PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau du contrôle budgétaire et des dotations de l'Etat

CLERMONT-FERRAND, le 16 JAN. 2014

LE PREFET DE LA REGION AUVERGNE
PREFET DU PUY-DE-DOME

affaire suivie par DCTE/BCBDE
Tél : 04 73 98 62 46

A

MESDAMES ET MESSIEURS LES MAIRES
DU DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
MESDAMES ET MESSIEURS LES PRESIDENTS
DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE
COOPERATION INTERCOMMUNALE
DU DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

en communication à Mesdames et Messieurs

les Sous-Préfets

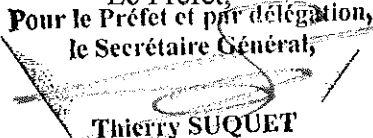
et Monsieur le Trésorier Payeur Général

---oOo---

OBJET : Complément d'information à la circulaire du 06 novembre 2013 concernant la
préparation des budgets primitifs de l'exercice 2014

Conformément aux dispositions de l'article L.1612-2 du code général des
collectivités territoriales, modifié par la loi de finances rectificative N° 2012-1510 du 29
décembre 2012 et après confirmation du Ministère de l'Intérieur, la date de vote des
budgets **est fixée au 30 avril** de l'année du renouvellement des organes délibérants.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,

Thierry SUQUET